

ABONNEMENT.
Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8
Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :
 A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 30 c.
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS,
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

7 Février 1882.

Chronique générale.

Il est difficile de bien comprendre ce que veut à cette heure la Chambre et le gouvernement.

La situation est une des plus singulières qui se soient jamais présentées.

La logique parlementaire voudrait que, M. Gambetta étant tombé sur un vote de la Chambre qui demandait la révision sans conditions, le nouveau ministère portât immédiatement ce projet de révision au Sénat.

Seulement on sait d'avance que le Sénat le repousserait à la presque unanimité. De plus, certains groupes de la Chambre, qui voulaient ce projet de révision parce que M. Gambetta en voulait un autre, ne veulent plus maintenant ni du premier ni du second.

La majorité était d'accord pour dire à M. Gambetta de s'en aller : mais, la besogne faite, elle ne sait plus où elle en est et s'éparpille en groupes divers et hostiles même à tout changement.

Il n'y a qu'une raison plausible pour faire ajourner ou enterrer le projet de révision, c'est que la plupart des membres du cabinet y sont restés étrangers ou opposés ; et la Chambre, en les acceptant, semble ratifier leur manière de voir.

Nous ne savons ce que dira le gouvernement, mais nous prévoyons que MM. Granet et Lockroy, qui vont interpellier sur cette question d'ajournement, en seront pour leurs frais d'éloquence. Ils ne persuaderont ni les ministres qui ne veulent point de révision, ni les radicaux qui, tout en la voulant, désirent n'en plus parler pour ne pas donner raison à M. Gambetta.

Chacun manœuvre suivant ses propres intérêts ; voilà la vérité.

Pour augmenter la confusion générale, le cabinet vient de prendre la résolution étrange de délibérer dans « un secret absolu », comme le conseil des Dix dans la vieille Venise.

C'est la première fois, croyons-nous, que pareille décision est prise en conseil des ministres. Pourquoi ce silence absolu ? Que se passe-t-il donc à l'intérieur ou à l'extérieur pour motiver une pareille réserve ?

Toutes les suppositions sont permises en face de cette étrange mesure, sous une République qui a la prétention d'être le gouvernement du pays par le pays.

Aurait-on reçu de l'étranger quelque note comminatoire, soit sur les affaires d'Égypte, soit sur les questions d'extradition, soit sur la propagande révolutionnaire ? Mais alors ce serait au contraire le cas d'avertir le public : le silence est ce qu'il y a de plus inquiétant.

Comme nous ne croyons pas que l'interpellation Granet-Lockroy effraie beaucoup le gouvernement, nous sommes bien obligés de supposer qu'il y a d'autres raisons pour engager le ministère à s'emurer de la sorte.

On essaie toujours de former un groupe ministériel. Mais on n'a pas plutôt réuni dix membres qu'il y en a cinq qui tournent le dos et cherchent à former un groupe séparé. A l'issue de « la grande réunion plénière », nous nous trouvons en présence des groupes suivants, très-divisés sur la plupart des questions pendantes :

- 1° *L'Union démocratique* (comprenant l'ancien centre gauche et une partie de l'ancienne gauche) ; c'est le noyau ministériel ;
- 2° *L'Union républicaine* (affinités gambettistes) ;
- 3° *La gauche radicale* (pendule oscillant du gambettisme à l'intransigeance) ;
- 4° *L'extrême gauche*.

Ce dernier groupe tend encore à se scinder. On nous annonce pour demain l'extrême gauche radicale et l'extrême gauche socialiste.

Les calculs que nous avons faits au lende-

main de la Déclaration du nouveau cabinet restent exacts. C'est à peine si M. de Freycinet peut inscrire à son actif 430 ou 440 voix sûres. Dans une Chambre composée de 556 membres, c'est une force presque dérisoire.

M. Gambetta, se rendant à Nice, s'est arrêté à Marseille, où il a été fêté. Mais il ne faut pas croire que Nice soit le but de son voyage ; l'ex-président du conseil ferait, dit-on, une fugue dans une direction inconnue.

Aurait-il des comptes à rendre, des ordres à recevoir ? On se le demande.

Cette absence à sa sortie du ministère, à la veille des graves questions qui vont se débattre à la Chambre, semble fort extraordinaire.

Le Shah de Perse viendra bientôt nous visiter de nouveau.

Au printemps prochain, le Shah assistera à Moscou au couronnement du czar Alexandre III. Il séjournera quelque temps à Berlin, puis arrivera à Paris, où nous pourrions contempler à nouveau l'aigrette en diamants de son bonnet d'astrakan.

Nous lisons dans la *Civilisation* :

« On nous rapporte un trait qui, s'il est vrai, est admirable.

« Un officier général très-célèbre, récemment encore en butte à l'animadversion républicaine, aurait logé, pendant les grandes manœuvres, dans le château d'un financier connu par l'excès de ses succès et de ses revers.

« Le général aurait confié au financier, pour la placer, une somme de cinquante mille francs, ses modestes économies. Quelque temps après, le financier renvoie au général une somme de dix-huit cent mille francs, multiplication merveilleuse de ses économies.

« A la nouvelle du désastre, le général

adresse à la Banque malheureuse un chèque de dix-sept cent cinquante mille francs, tout son gain.

« Nous souhaitons vivement, pour l'honneur de notre armée et l'honneur de l'humanité, que cette histoire soit vraie. »

Nous pouvons, dit le *Journal d'Indre-et-Loire*, ajouter à l'information de la *Civilisation*, qui est exacte, les noms du financier et du général. Il s'agit de MM. Bontoux et de Miribel.

CONSEQUENCES DE LA DÉBÂCLE FINANCIÈRE.

M^{me} Lécuyer, née Clotilde Jeannière, rentière, demeurant avenue des Gobelins, 37, vient de se suicider à la suite de la débâcle de la Bourse. Elle est devenue folle d'abord. On l'avait conduite chez sa sœur, M^{me} Defay, demeurant rue du Faubourg-Saint-Denis, 34, au quatrième étage.

Vendredi, à neuf heures du soir, elle a été prise d'un accès de démence et s'est jetée par la fenêtre. On l'a ramassée grièvement blessée et transportée aussitôt à l'hôpital de Lariboisière, où elle est morte en arrivant. Son corps a été ramené au domicile de M^{me} Defay.

On a retiré de la Seine le cadavre d'un manufacturier de Troyes, qui se serait suicidé à la suite de grosses pertes à la Bourse.

Un employé d'agent de change, demeurant rue de Londres, s'est brûlé la cervelle jeudi soir, dans son appartement.

Il s'est tiré un coup de revolver à la tempe droite. Il est tombé blessé seulement et est mort deux heures après au milieu des plus cruelles souffrances.

La baisse récente de la Bourse est la cause de son suicide.

On a trouvé, vendredi, dans le bois de Boulogne, le cadavre d'un autre jeune homme d'excellente famille, qui, à la suite de grosses pertes d'argent à la Bourse, avait aussi pris la fatale résolution de se tuer.

A la suite d'énormes pertes à la Bourse,

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

PAUVRES ET MENDIANTS

Par G. de LA LANDELLE.

XXII

AIMABLES DÉSACCORDS.

(Suite.)

— Merci, monsieur le comte, j'ai de l'argent dans le tiroir du bahut.

— Ah çà ! le trop en tout est un défaut ! que diable ! Allez-vous recommencer à m'impatisier !

— Dieu m'en garde !

— Vous avez perdu un temps précieux et sans aucun doute une occasion regrettable. Vous avez fait quelques frais chez la mère Salomon. Vous donnez l'hospitalité. Cela suffit et au-delà ! Sachez, d'ailleurs, que ce n'est pas même de ma propre bourse que je vous indemnise en ce moment.

Bernard avait dû se résigner à tendre la main.

— En ma qualité de maire et de président du conseil municipal, j'ai le droit, sauf à en rendre compte, de faire de petites avances pour les cas urgents. Il est clair que Colas et ses enfants doivent être immédiatement secourus. J'use de mon droit ; à lundi !

Une aimable petite querelle analogue avait eu lieu peu de jours auparavant. A peine entré en possession de sa maisonnette, Jacques Bernard voulut s'inscrire à raison de dix francs par mois sur la liste des souscripteurs volontaires pour l'extinction de la mendicité.

— Cet engagement, lui dit le comte, est au-dessus de vos forces.

— Pardonnez.

— Pas du tout ! déjà vous avez à votre charge Jeanne, l'orpheline de Simon. Il faut que vous entreteniez et gagiez la mère Sabot, votre femme de peine. Vous êtes au début de votre établissement. Un peu de prévoyance ne gêne rien.

— Je sais compter, Dieu merci.

— Mal.

— Je suis logé pour rien, grâce à votre générosité.

— Non ! ma reconnaissance n'a qu'amélioré votre logement.

— Je gagnais trente sous par jour. Mon petit bien et mon travail sur ma terre vont faire de moi quasiment un richard. Plus de chômages. Il y aura toujours de l'ouvrage pour moi et même par moments pour d'autres. Ah dam ! oui !... Mettons une maladie, mettons des pertes. Puisque c'est au mois qu'on paie, si je suis gêné, je le dirai tout simplement et je ne paierai plus.

— Non, encore une fois ! diable de tétu. Vous

nous offrez plus du trentième de vos rentrées brutes, si je calcule bien. C'est hors de proportion avec la cotisation volontaire de tous les autres habitants de la commune, à commencer par moi qui, certainement, n'y mettrais point d'amour-propre ; mais d'autres y en mettraient, vous les blesseriez, vous les décourageriez.

— Je n'ai femme ni enfants, moi.

— Cela viendra, j'espère, mon excellent Bernard, dit le comte avec un sourire. De la prévoyance, vous dis-je. L'un des éléments de succès de notre combinaison est la notoriété des souscriptions volontaires. J'espère qu'elle provoquera une généreuse émulation ; mais encore faut-il que la taxe soit équitablement proportionnelle, sans quoi il y aurait perte certaine.

— Vrai ? fit Bernard ébranlé.

— Si les moins aisés, sous prétexte qu'ils ne paient point de fermage, qu'ils ont peu de charges, qu'ils sont sans famille, ou par tout autre motif, infligent une leçon maladroitement à ceux qui économisent, soit pour doter leurs enfants, soit pour acquérir de la terre, l'effet sera détestable. Les gens rangés ne tarderont pas à s'entendre entre eux et nous abandonneront tous. Nous aurons perdu un bœuf pour un œuf.

— Je n'avais pas songé à ceci, dit Bernard en se grattant l'oreille.

— Quoi ! vous êtes sans contredit le moindre des

petits propriétaires en position de vivre à leur bien, et vous feriez mieux que le marchand de vins Fouillu, que le père Sorantel, que le maître maçon, que le maître meunier...

— Ceux-ci sont de trop honnêtes gens pour y trouver à redire.

— Le diable est malin, Bernard. Je vous inscrirai donc pour trois francs, conditionnellement encore, et en ayant grand soin de mettre en marge : célibataire.

— Ah ! dit Bernard, il est bien plus difficile qu'on ne le croit de faire l'aumône comme il faut.

— L'aumône, oui ; la charité, non. Très-souvent l'aumône demande à être calculée pour ne point se nuire à elle-même. Ainsi, le plus ordinairement, mieux vaudrait la faire sur ses revenus que sur son fond. La charité ne calcule pas. C'est le dévouement, c'est le sacrifice. Quand vous exposiez votre vie pour nous sauver, ma famille et moi, c'était par un de ces élans sublimes contre lesquels ne prévaut aucun argument de la sagesse humaine. Russiez-vous été père de famille chargé d'enfants, vous auriez bien fait, et bien fait même en cas de malheur pour vous, même en cas d'ingratitude de notre part.

— Je comprends, dit Bernard. Le reste aurait été compte à régler avec notre Père qui est aux cieux.

— Vous l'avez dit.

un rentier, M. Georges A..., demeurant au faubourg Saint-Antoine, avait été atteint d'aliénation mentale, la semaine dernière. Il devait entrer samedi dans une maison de santé, lorsque, trompant la surveillance de son gardien, il parvint à s'échapper.

A sept heures du soir, deux agents l'arrêtaient à l'Élysée, où il criait avec exaltation :

— Je viens proposer à M. Grévy un moyen pour atténuer les sinistres financiers ; du reste, je suis le roi des astres.

Les mesures nécessaires ont été prises à l'égard de ce malheureux.

La débacle a eu en outre pour effet de transformer un honnête homme en un voleur. Pour se dédommager d'une perte de 42,000 fr. à la Bourse, un sieur M..., garçon de recettes d'une importante administration, a filé en emportant une somme de 42,000 fr. qu'il venait de toucher pour sa maison. Il a eu l'impudence d'écrire à son chef qu'il « préférait le déshonneur à la ruine. »

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance d'hier lundi. — M. le général Billot demande la fixation à quinzaine de l'interpellation de M. Cunéo-d'Ornano relative au maintien sous les drapeaux des soldats de la classe 1876, actuellement en Afrique.

Le renvoi est adopté.

M. de Freycinet réclame la discussion immédiate de l'interpellation de M. Granet sur l'abandon, par le gouvernement, de la question de révision.

M. Granet dit que le vote par la Chambre du projet de résolution tendant à la révision constitutionnelle devait être le point de départ de la politique du nouveau cabinet. Or, le ministre a dédaigneusement écarté ce vote, au mépris des règles parlementaires. (Murmures au centre.)

L'orateur met au défi aucun membre de la Chambre de venir déclarer qu'il a voté le projet de révision pour obéir à une pensée de rancune contre le précédent ministre.

Libre à la Chambre de suivre le cabinet dans une voie fatale ; il veut dégager, lui, sa responsabilité devant le pays. (Applaudissements sur plusieurs bancs.)

M. de Freycinet proteste contre le reproche d'avoir manqué au respect dû à la Chambre.

M. Granet. — La Chambre et le cabinet devraient avoir suffisamment souci de leurs intérêts pour ne pas laisser entre les mains de M. Gambetta l'arme de la révision. Aussi bien toutes les autres réformes sont en partie subordonnées à la réforme constitutionnelle.

L'orateur rappelle que M. Léon Say a constaté la nécessité de la révision dans la réunion de l'hôtel Continental. (Rires.)

Le cabinet doit à la Chambre et se doit à lui-même de porter la révision devant le Sénat ; il faut débarrasser le terrain de cette question irritante.

M. de Freycinet monte à la tribune.

Jacques Bernard fut donc inscrit comme célibataire à raison de trente-six francs par douzièmes, sauf empêchements imprévus.

Et personne n'y trouva rien à redire.

Ni trop, ni trop peu. Juste mesure.

Mesure tellement juste qu'elle se trouvait très-bien en rapport avec la cotisation de M^{me} veuve Vaurant qui avait quatre enfants et entretenait un domestique assez considérable, eu égard à l'invalide Loiret et à sa famille, aux journaliers des deux sexes qu'elle employait à l'année et aux gens à gages de ses métairies, car, du reste, elle n'avait que deux servantes, Bastienne la jeune cuisinière et la jeune paysanne qui avait ouvert au comte la seconde porte d'entrée.

Tandis que Bernard, enchanté de l'emploi de sa journée, rentrait gaiement en son logis, le comte, en retournant au château, reprenait le cours de ses réflexions, et par opposition aux crimes qu'engendrait la mendicité, il songeait au cri de justification du petit Denis.

— L'enfant n'est pas voleur, mais il finit par dérober parce qu'on le menace comme mendiant ; l'interdiction de la mendicité peut donc conduire au vol. Délit pour délit, on aime mieux commettre celui qui, à coup sûr, satisfait aux besoins dont on souffre. Généralement il n'y a que le premier pas qui coûte ; on a produit un voleur !

Le comte se disait encore :

Le gouvernement, dit-il, ne pouvait pas et ne devait pas transmettre au Sénat le projet de résolution qui n'est pas un projet de loi.

La seule question à examiner est celle de savoir s'il est opportun de saisir le Sénat d'un projet de résolution analogue.

Le gouvernement serait dans l'impossibilité de faire connaître exactement au Sénat les sentiments qui ont inspiré le vote du 26 janvier. (Rumeurs.)

Au point de vue pratique, il convient de se demander si le Sénat voterait le projet analogue à celui adopté par la Chambre. C'est peu probable.

D'ailleurs, dans la journée du 26 janvier, la pensée de la majorité ne s'est pas manifestée avec une clarté suffisante, et le cabinet serait fort embarrassé pour fournir à cet égard des renseignements précis à la Chambre haute. (Rumeurs.)

En outre, la majorité du vote du 26 janvier n'est pas la majorité républicaine, mais la minorité de cette dernière majorité. (Rires et exclamations.)

Le ministre n'écarte pas la question de révision, il veut la résoudre en temps opportun, sans aller se heurter prématurément à des obstacles infranchissables. (Très-bien ! au centre.)

Plus la Chambre aide le gouvernement, et plus tôt la question de révision pourra être résolue.

Le ministre supplie la Chambre de vouloir bien lui accorder son entière confiance. (Applaudissements.)

M. Lockroy monte à la tribune.

Il constate que M. de Freycinet a produit les mêmes arguments que le chef du ministère précédent. (Applaudissements.)

Si le ministre est plein de déférence pour la Chambre, pourquoi veut-il la discréditer devant le pays en l'obligeant à un honteux démenti, à une faillite à ses engagements électoraux ? (Très-bien !)

Ce n'est pas seulement la Chambre qu'on menace de compromettre, mais encore le régime parlementaire lui-même.

M. Jullien combat l'argumentation de M. Lockroy.

M. Ballue répond à M. Jullien au milieu du bruit des conversations particulières.

M. le président lit les ordres du jour suivants :

« La Chambre, maintenant sa résolution du 26 janvier relative à la révision de la Constitution, passe à l'ordre du jour. »

« La Chambre, confiante dans les déclarations du gouvernement et sa ferme volonté de réaliser les réformes promises parmi lesquelles la réforme constitutionnelle, passe à l'ordre du jour. »

Le scrutin, sur ce dernier ordre du jour, est ouvert.

Nombre de votants, 363. — Majorité absolue, 176. — Pour, 287 ; contre 66.

L'ordre du jour est adopté.

— En principe, rien de plus légitime que de demander aide et secours, que d'implorer la charité d'autrui. De la défense de cet acte innocent résulteraient des actes coupables. Oh ! prenons-y garde ! ne tombons point d'un mal dans un pire.

Toute médaille à son revers. Avec les meilleures des intentions, l'on court risque de commettre des erreurs, des fautes même.

— Un mendiant n'est pas nécessairement un vagabond ; un vagabond n'est pas nécessairement un maraudeur du genre des Fatreau. Colas part de Paris avec des ressources insuffisantes. Il a six ou huit départements à traverser pour arriver jusqu'ici. Qu'est-il fait si, sur tous les points de la route, l'aumône lui eût été refusée, sous prétexte que la mendicité y était interdite ? Affaire d'organisation, affaire de police, mais encore !...

Le comte en était là de ses méditations, quand, à cent pas de chez lui, il fut abordé par le docteur Delcambre, radieux comme un triomphateur. Sa face, épanouie par une gaieté sarcastique, parlait d'une victoire fort récente à coup sûr.

En présence de la comtesse, de Laure et de Gordien, il venait de porter à Manuel de Sardagne vingt coups de boutoir qui eussent rendu jaloux un vieux sanglier.

C'est qu'en revenant du bourg il était entré en passant chez l'ami Jacques Bernard, absent, comme on le sait ; mais il y avait rencontré Colas, le

Etranger.

LA BANQUEROUTE ÉGYPTIENNE.

Une révolution s'accomplit au Caire.

Par suite d'un différend survenu avec la Chambre des notables, le premier ministre a donné sa démission.

La Chambre des notables est absolument à la disposition des conspirateurs du parti militaire.

Sous leur inspiration, cette Chambre a réclamé le droit de préparer le budget, ce qui en Egypte signifie qu'on veut retirer aux représentants européens le contrôle des dépenses publiques, c'est-à-dire détruire de fond en comble l'œuvre si laborieusement accomplie par le contrôle étranger durant six années d'une gestion prospère.

Arabi-Bey, chef des conspirateurs, a mis son épée dans la balance et exige de la Chambre la nomination d'un ministre hostile à la France et à l'Angleterre.

Que signifie cette aventure ?

C'est l'histoire de tous les pays musulmans.

L'Egypte est un pays admirable, qui est devenu riche grâce à l'administration européenne. Le contrôle l'a mise en état de payer ses dettes.

Les musulmans aiment bien à emprunter, mais ils n'aiment pas à rendre. Constantinople a montré de la déférence pour les représentants des puissances européennes quand il s'agissait de contracter des emprunts ; lorsqu'il a fallu payer, elle les a envoyés promener.

Avec les musulmans, il n'y a pas de marchés à long terme. La dette est une chose qu'ils n'admettent pas. Pour eux, l'argent prêté c'est autant de gagné, c'est-à-dire volé.

La révolution du Caire n'a donc qu'un seul but : se débarrasser des contrôleurs européens qui mettaient de l'ordre dans les finances du pays et l'obligeaient à payer ses créanciers.

Conspirateurs militaires et notables veulent que l'Egypte fasse banqueroute, afin de pouvoir tripoter tout à leur aise dans le Trésor enrichi par les administrateurs européens.

Ils ont pensé que la France et l'Angleterre n'oseraient pas s'engager dans de nouvelles expéditions armées.

Et cela nous donne à penser qu'il ne faudrait peut-être pas beaucoup chercher pour trouver les complices de la Turquie dans cette révolte de barbares aussi sots que malhonnêtes.

Livrée à elle-même, l'Egypte est incapable de conserver la prospérité que nous lui avons faite.

REVUE FINANCIÈRE.

La tourmente a entraîné nombre de spéculateurs durant cette semaine, bien des maisons ont sombré, et celle qui devait braver toutes les tempêtes, l'Union Générale, s'est engloutie tout à coup. Qu'on se rassure, ce n'est là qu'un désastre qui atteint quelques intérêts privés, la fortune publique n'est pas en cause. Le terrain sera complètement déblayé, et, le comptant aidant, on reprendra avec plus de vi-

gueur. Les rentes sont en hausse sérieuse d'une huitaine à l'autre.

Le 3 0/0 s'est avancé de 82.05 à 82.45. L'amortissable s'est élevé de 52 cent. au cours de 82.52. Sur le 5 0/0, on est resté, la dernière semaine, à 115.05, coupon de 1 fr. 25 détaché, ce qui fait 116.30, alors qu'on cotait 113.67 il y a huit jours.

Le mouvement de reprise qui s'est fait sentir sur toutes les valeurs a porté la Banque de France de 3,020 à 3,375 ; l'impression produite par le bilan du 2 février a été très-satisfaisante, puisqu'il dénonce une rentrée d'or s'élevant à 42,632,443 fr. et une de 2,541,546 fr. dans les bénéfices de la semaine.

Nous avons prévu qu'une des conséquences de la crise financière serait de reporter en partie l'épargne sur les rentes françaises et sur les valeurs qui offrent les mêmes garanties que nos fonds publics. Pendant que des valeurs douteuses sont entièrement délaissées, les valeurs de tout repos donnent lieu à de nombreux achats. C'est ce que l'on remarque surtout sur les titres du Crédit Foncier. Ainsi nous relevons dans la cote d'hier une progression frappante sur les obligations à lots des emprunts 1875. Après avoir ouvert à 435 sont montés à 455, soit 20 fr. de hausse. Dès que les versements restant à faire seront terminés, c'est-à-dire dans les premiers mois de 1883, ces titres monteront rapidement au pair.

Les obligations de 500 fr. 4 0/0, émises en ce moment à 480 fr., offrent un placement de premier ordre. Nous considérons aussi comme valeur d'avenir l'action de la Compagnie Foncière de France et d'Algérie.

En dépit de la crise qui a déprécié toutes les valeurs, les actions de la Société Française Financière sont demeurées à 1,003, ce qui, avec le coupon détaché de 40 francs, met le cours à 1,046.

Le Crédit Lyonnais est revenu à 850 ; les capitaux de placement savent bien que cette valeur est une de celles de la cote qui reprendra plus vivement possession de ses cours habituels et qu'on peut considérer comme un placement hors ligne.

Le Crédit Général Français a donné lieu à d'excellents achats à 720. Cette institution de crédit, laissant de côté les reports, les opérations à terme, emploie ses capitaux à des opérations sûres et fructueuses.

La Banque Romaine montre de la solidité à 650, ainsi que le Crédit de France à 670 et le Crédit de Paris à 665.

La Société Nouvelle a d'importantes transactions à 615.75, en voie sérieuse de reprise. La Foncière Lyonnaise est tenue à 520. En affaires industrielles, citons : la Compagnie de Navigation du Havre-Paris-Lyon et la Continentale du Gaz.

Les bons de l'Assurance Financière demeurent fermes, c'est une des valeurs que les dernières secousses de la Bourse ont le moins éprouvées et c'est sur elle que se portera la petite épargne lorsqu'elle se sera remise des émotions du mois dernier. Les actions de la Compagnie de Chemin de fer et de Navigation d'Alais au Rhône et à la Méditerranée sont en nouveau progrès ; il y a une marge considérable à encaisser pour l'acheteur d'aujourd'hui, sans compter un revenu très-rémunérateur qui ne fera qu'augmenter. Le Rio-Tinto a été bien secoué à cause de certaines exécutions de coulisse. Il remonte de 537 à 605. La Société Générale a la sagesse de faciliter tous les reports sur cette valeur.

Les chemins de fer repréentent : le Lyon à 4,675, le Midi à 4,285, le Nord à 3,115 et l'Orléans à 1,330.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

Nous apprenons la mort de M. Queanet, juge au tribunal de Saumur.

Ce magistrat laisse d'unanimes regrets dans notre ville.

Il s'était fait remarquer au tribunal par sa grande intelligence des affaires, son ju-

manda malicieusement le bonhomme Delcambre.

— Parbleu ! parce qu'ils ne travaillent point !

— Ah ! ah ! ah ! bravo ! parfait ! je vous tiens le répartit le docteur. Ah ! quand on ne travaille pas, on mérite la misère ; donc, quand on travaille on ne la mérite pas ; par conséquent, le travail est un devoir, devoir sans lequel on n'a aucun droit à l'assistance... Eh ! eh ! mon cher monsieur de Sardagne, vous êtes un franc socialiste...

— Sans m'en douter !

— Eh ! mais ! j'aperçois mon ami du Hêtre, au bout de l'avenue... Ah ! vous proclamez le travail un devoir. Il va bien rire, monsieur Manuel ! ah ! ah !...

Déjà le docteur avait ouvert la porte ; il sortit.

(A suivre.)

G. DE LA LANDRILLE.

Maximes et Pensées.

Il n'y a rien de plus désagréable qu'un imbécile qui croit se sauver en prenant l'air distingué.

LOUIS DAPART.

La raison et l'extravagance, la vertu et le vice ont leurs heureux. Le contentement n'est pas la marque du mérite.

Les paresseux ont toujours envie de faire quelque chose.

VAUVENARGUES.

gement droit et sûr, et un travail persévérant.

Ses fonctions, qu'il aimait passionnément, étaient la préoccupation exclusive de sa vie, et, quoique souvent malade, il faisait des efforts inouïs pour suivre toutes les audiences.

Son impartialité était bien connue de tous, et dans les questions politiques ou confinant à la politique, il s'appliquait par-dessus tout, à bannir toute idée préconçue et à ne pas laisser guider que par l'interprétation froide et calme de la loi, quelle qu'elle soit.

Aussi était-il parvenu à conquérir l'estime même de ceux qui pouvaient ne pas partager entièrement sa manière de voir ou ses opinions.

Sincèrement religieux, mais sans ostentation, il savait respecter les convictions des autres. Doué d'un caractère ferme et énergique, il ne comprenait pas la plus légère défaillance de conscience et allait toujours droit devant lui, sans s'inquiéter des observations ou des critiques des uns et des autres.

Les honnêtes gens de tous les partis ne pourront que déplorer la perte de cet homme de bien dans toute l'acceptation de ce mot.

Le fait se confirme : un numéro manquait au tirage au sort du canton Sud de Saumur. Il y avait 446 jeunes gens inscrits et l'urne n'aurait contenu que 445 numéros. Lorsque le dernier conscrit, un jeune homme de Turquant, s'est présenté, il a exploré en vain le fond de la boîte : il n'y avait plus rien. Il lui aurait été adjugé le n° 446. Mais les malchanceux lui ont soutenu qu'ils y avaient les mêmes droits que lui-même, et, d'après le *Temps*, des pères de famille voudraient poursuivre l'annulation du tirage.

Il y a une véritable épidémie de chiens enragés. Tous les jours, de nouveaux cas se manifestent et donnent tous les mêmes symptômes d'hydrophobie, confirmée bientôt par l'autopsie.

La panique régnait hier dans la rue d'Orléans : la police courait après un chien qui répandait la terreur partout sur son passage.

Ce matin, au Pont-Foucharde, un autre chien a également été tué.

La police, avec raison, fait prendre et abattre tous les chiens errants qui parcourent les rues.

Partout les maires s'appliquent à donner la plus grande publicité possible aux arrêtés municipaux d'un intérêt général, et en particulier à ceux relatifs à la sécurité des habitants.

A Saumur, c'est bien différent. Il paraît qu'à l'occasion du chien enragé qui a jeté l'épouvante dans notre ville, le maire a pris un arrêté ; mais il semble avoir peur qu'il n'arrive à la connaissance de tous, car il ne nous en a pas fait adresser une copie.

La commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent vient de perdre son maire, M. Antoine Poitou, dont les obsèques ont eu lieu hier, à 4 heures.

L'affluence des personnes venues pour rendre les derniers devoirs à cet homme de bien était si considérable que l'église put à peine contenir la moitié de l'assistance. Quelle plus grande preuve de sympathie aurait pu être donnée à l'homme privé ! Quelle plus éclatante marque de reconnaissance pour celui qui a administré cette commune depuis quatorze ans ! Puissent ces témoignages touchants de toute une population être une consolation pour sa famille éplorée.

Le cercle de l'Union de Saint-Florent, dont il avait été le président pendant de longues années, a tenu à lui prouver son estime en déposant sur son cercueil une magnifique couronne.

Un ami de vieille date de M. Poitou, un de ses prédécesseurs à la mairie, M. Vailant, a résumé en quelques mots cette opinion générale. Malade et retenu lui-même à la chambre, il a confié à un ami commun le soin d'exprimer publiquement ses sentiments dictés par son amitié pour celui que tous pleuraient. Nous sommes heureux de pouvoir reproduire ces quelques lignes pour rendre hommage à la mémoire de cet excellent maire :

Messieurs,
Ancien habitant de Saint-Florent, je dois en cette qualité me faire l'interprète des sentiments

de cette population attristée, de cette assistance considérable qui vient conduire à sa dernière demeure un homme de bien.

» Oui, Poitou, enfant du pays, pratiqua le bien toujours et pendant toute sa carrière. Plein de zèle et de bonne volonté, il se dévoua pour sa commune qu'il aimait, et se distingua par sa sagesse et sa bienveillance dans l'administration.

» Doué d'un noble cœur, il fut bon ami, bon frère, excellent époux, et il est certain qu'il laisse dans la mémoire de tous ceux qui l'ont connu les meilleurs et les plus agréables souvenirs.

» Cher Poitou, vieil et sincère ami, je dis adieu à ta dépouille mortelle ; mais il me reste la conviction que la multiplicité de tes bienfaits ici-bas t'auront déjà ouvert les portes de la céleste Patrie. Puisse ton âme, dans le sein de Dieu, y jouir d'un bonheur éternel, et puissions-nous nous y retrouver un jour.

» Je ne te dis donc pas adieu, mais au revoir ! »

CHOLET.

Le 29 janvier dernier, dans la soirée, dit l'*Intérêt public*, M. le commissaire de police de Cholet et son personnel, aidés par un courageux jeune homme, le nommé Bersant, Auguste, garçon à la ferme de la Boule, territoire de Cholet, ont pu opérer l'arrestation d'une bande d'individus qui, depuis plusieurs mois, avaient volé un grand nombre de volailles et de lapins dans les fermes de Cholet et des environs.

Ces malfaiteurs, tous repris de justice, ont été conduits à la maison d'arrêt de Cholet.

SECRÉ.

On signale de cette ville le suicide du sieur Ferrand, boucher, originaire de Briollay. Ce malheureux, aux prises avec de sérieux embarras d'argent, s'est jeté mercredi matin dans la rivière la Verzée, d'où son cadavre a été retiré au bout de quelques heures.

POITIERS.

Voici quel a été le mouvement de la population de cette ville pendant l'année 1881 : Naissances, 785, dont 441 garçons et 374 filles ; — mariages, 233 ; — décès, 802.

— On annonce de Poitiers la mort de M. de Gennes, doyen des conseillers de la Cour d'appel, membre de plusieurs sociétés savantes et promoteur actif des œuvres charitables.

Nommé successivement substitut à Melle, puis à La Rochelle, procureur de la République à Montmorillon et à Châtelleraut, procureur impérial à Saintes, substitut du procureur général, enfin conseiller, il s'était acquis dans ces différents postes les sympathies de tous, et sa mort laissera un grand vide dans le corps judiciaire auquel il appartenait.

TOURS.

Dimanche soir, une voiture publique faisant le service entre Vouvray et Tours et appartenant à M. Davenat, a versé à l'endroit appelé la Bonde.

Onze personnes se trouvaient dans cette voiture. Parmi elles était M. Aubert-Bouché, qui, assure-t-on, sous le coup des vives émotions résultant de l'accident, a failli perdre l'usage de ses sens. Bien qu'il ne fût pas blessé, il a fallu les efforts de deux hommes vigoureux pour le tirer de la situation désagréable où le renversement du véhicule l'avait mis.

Mais d'autres voyageurs n'ont pas été aussi heureux que M. Aubert-Bouché, qui en a été quitte pour un coup de brosse à donner à son habit.

Un jeune tailleur de Vouvray a eu, dit-on, le poignet démis.

Une dame, également de Vouvray, a été blessée. On l'a ramenée à la Tranchée, chez sa fille, M^{me} Bordier. Elle aurait reçu à la tête une blessure assez grave et qui serait de nature à donner quelques inquiétudes.

L'autorité a commencé une enquête afin de connaître les causes de cet accident.

(Journal d'Indre-et-Loire.)

La femme Hermand, née Brouillière, Marie, âgée de 33 ans, était sortie de la prison de Chinon depuis trois ou quatre jours. Arrivée à Tours, elle ne tarda pas à être arrêtée pour filouterie et ivresse.

Cette femme, ne possédant pas un centime, se fit servir à boire et à manger dans un restaurant de la rue Anglaise. Quand

il fallut payer, la police fut mandée, mais cette femme était tellement ivre qu'il a fallu la jeter dans une charrette pour la conduire au violon. (Indépendant d'Indre-et-Loire.)

Voici des détails sur un pari engagé entre M. Launay, maître d'hôtel à Sillé, et M. Laloue, négociant au Mans.

Il s'agissait d'aller en voiture de Sillé à Poillé, près de Sablé, et revenir sans déteiler, soit 20 lieues. Chacun était libre d'arrêter et de faire manger son cheval.

L'enjeu était de 500 fr. ; de plus, par convention spéciale, M. Laloue s'engageait à prendre pour 1,500 fr. le cheval de M. Launay, si ce dernier était vainqueur.

Le pari a eu lieu le 26 janvier. M. Launay arriva le premier à Poillé, avec une forte avance, fit manger son cheval et se remit en route.

M. Laloue ne s'arrêta pas à Poillé, mais reprit immédiatement le chemin de Sillé. Il rejoignit son adversaire à Brûlon, le dépassa, et arriva au point de départ, à Sillé, avec une avance de 18 minutes sur M. Launay.

Il n'avait mis que 4 heures 15 minutes pour faire 80 kilomètres.

Voilà des chevaux qui ont du fond.

Dédié aux buveurs d'absinthe par un jeune poète de nos amis :

Versez avec lenteur l'absinthe dans le verre,
Deux doigts, pas davantage ; — ensuite saisissez
Une carafe d'eau bien fraîche, puis versez,
Versez tout doucement, d'une main bien légère.
Que petit à petit votre main accélère
La verte infusion ; puis augmentez, pressez
Le volume de l'eau, la main haute, et cessez
Quand vous aurez jugé la liqueur assez claire.
Laissez-la reposer une minute encore :
Couvrez-la du regard comme on couvre un trésor ;
Aspirez son parfum qui donne le bien-être !
Enfin, pour couronner tant de soins inouïs,
Bien délicatement prenez le verre, — et puis
Lancez sans hésiter le tout par la fenêtre !

Tribunaux.

Le 4^{er} février, la cour d'assises de la Vendée, présidée par M. Prevot-Leygonie, conseiller à la cour de Poitiers, a jugé le nommé Louis-François Chevallereau, accusé d'assassinat sur la personne de sa femme.

Dans la nuit du 18 au 19 octobre, a raconté ce misérable, vers trois heures du matin, s'étant aperçu que sa femme « était rendue à bout », il l'a étouffée « pour la finir plus vite », à l'aide d'une couette et d'un traversin qu'il lui a placés sur le visage et sur lesquels il s'assit en appuyant de tout son poids, l'empêchant de se dégager en lui maintenant les bras avec une telle force que les médecins y ont constaté plusieurs ecchymoses. Il l'a, enfin, achevée en lui comprimant la gorge avec ses mains, qu'il avait glissées sous la couette.

Comprenant la gravité de sa situation, Chevallereau a essayé de prétendre que l'idée du crime ne s'était présentée à son esprit que peu d'instants avant son exécution ; mais l'information a, au contraire, démontré qu'il avait longuement et froidement prémédité la mort de sa femme.

Au mois de septembre précédent, il avait projeté de la faire entrer dans un établissement d'aliénés ; il n'avait pu obtenir les certificats nécessaires, et c'est à partir de ce moment qu'il l'avait complètement tenue renfermée.

Il avait alors commencé à répandre le bruit qu'elle était dangereusement malade ; bientôt il annonçait sa mort prochaine. La veille du crime, il déclarait qu'elle ne passerait pas la journée du lendemain. Il prenait ses précautions, faisait ses préparatifs pour l'enterrement, demandant à une femme Cougnaud si elle consentirait à porter sa femme ; enfin, il voulait commander le cercueil au sieur Cougnaud, qui lui répondait que l'on pouvait attendre.

Chevallereau a déclaré qu'il avait donné la mort à sa femme parce qu'elle était folle, et qu'étant dans la misère, il ne pouvait la nourrir plus longtemps ; mais un autre mobile l'a certainement inspiré. Par leur contrat de mariage, les époux Chevallereau s'étaient fait donation mutuelle de tout ce qu'ils possédaient, et c'est afin de profiter de ces dispositions que l'accusé, qui avait déjà dissipé une grande partie de l'avoir de Madeleine Biraud, a commis son crime.

M. Lassort, procureur de la République, a soutenu l'accusation.

M^e Bourgeois a défendu Chevallereau, qui a été condamné à mort.

Il y a trente-quatre ans que cette peine n'avait été prononcée en Vendée.

CONSEILS ET RECETTES.

Conservation des chicorées et escaroles. — M. Louis Riffaud, jardinier au château de Beau-lieu, signale à la Société d'horticulture de la Gironde un moyen de conservation pendant l'hiver des chicorées et escaroles. Son procédé consiste à les suspendre à la cave, la tête en bas. Pour cela, il tend des fils de fer parallèles et distants de 20 à 25 centimètres aux voûtes des caves ; ils sont supportés par des piliers assez rapprochés. Lors des premières gelées, qui arrivent généralement en novembre, profitant d'un temps sec, il arrache ses salades avec une petite motte de terre, tout au moins avec toutes leurs racines ; il enlève les feuilles flétries, attache un petit fil de fer autour du collet de chaque plante, puis en recourbe l'extrémité de manière à former un petit crochet qui sert à la suspendre, la tête en bas, aux fils de fer. Ces salades blanchissent ainsi très-bien, et sont exemptes des ravages des rongeurs, tels que les rats et souris.

(Journal des Campagnes.)

JOURNAL DES CONNAISSANCES UTILES

SOMMAIRE DU DERNIER NUMÉRO.

I. M. Pasteur, de l'Académie française, par A. Eloy. — II. Chronique scientifique : Les Brouillards de janvier, — Cyclones et anticyclones, — La Chasse et sa législation en Allemagne, par le Dr Gorecki. — III. Entretiens familiers sur les sciences physiques (suite), par G. Dumont, ingénieur. — IV. Les bataillons scolaires, par F. Leroy. — V. Le Spectre et la Spectroscopie (suite), par Auguste Moreau, ingénieur. — VI. L'Écriture dans tous les temps et chez tous les peuples (suite), par L.-P. Guénin. — VII. Flotteur de sauvetage, par A. Eloy. — VIII. Le Lion, légende arabe. — IX. L'Épargne, par G. Cerferr de Medelsheim. — X. Graisse pour l'entretien des armes.

M. Noro est un peintre et un écrivain. Il a voyagé chez les Slaves du Sud, et maintenant il retracer les mœurs de ces peuples étranges, par la plume et par le crayon.

De là, la très-saisissante gravure que vient de publier LE MONDE INCONNU, *Journal des nouveaux voyages*, et ce très-curieux article intitulé : Une nuit au pays des Miradies.

Vous trouverez dans le même numéro du MONDE INCONNU, outre les grands voyages illustrés en cours de publication, une très-intéressante chronique par René Maugeant, les dernières nouvelles de la Jeannette et deux magnifiques dessins représentant, l'un : Un groupe d'enfants Esquimaux, l'autre : La Cueillette des palmes aux environs de Tanis.

LE MONDE INCONNU (45 pages de texte compact ; 4 ou 5 belles gravures) est le plus complet, le plus varié, le plus véridique et le moins cher de tous les journaux de voyages.

Un numéro : 10 centimes. — Six mois : 3 fr. 50 ; un an : 6 fr.

Chez tous les libraires, dans tous les kiosques et dans toutes les gares.

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

Administration, 18, rue d'Enghien, Paris.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878.

Classe 66.

MÉDAILLE D'ARGENT.

COFFRES-FORTS

M. HAFNER aîné, fabricant de coffres-forts, a obtenu une MÉDAILLE D'ARGENT à l'Exposition universelle de Paris pour la perfection qu'il a apportée dans la construction de ses coffres-forts. Reconnus supérieurs pour leur solidité, leur incombustibilité, leurs serrures ont présenté au jury une sécurité incomparable contre les crocheteurs les plus habiles.

Nous sommes heureux de porter cette bonne nouvelle aux nombreuses personnes qui se sont déjà munies de coffres de la maison Haffner, et nous pensons qu'elle déterminera en faveur de cette maison ceux de nos lecteurs qui pourraient hésiter encore dans le choix d'un constructeur.

Coffres depuis 120 fr. jusqu'à 2,000 fr. et au delà. Pour les renseignements, s'adresser au bureau du journal, où il y en a toujours en dépôt.

En dehors du dépôt, un bel album en chromolithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFNER.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (20^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris ; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. »

LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS,

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatulences, algues, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, leucorrhée, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins,

intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. » — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies

horribles. — BONNET, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérait pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Cure N° 98,714 : Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEYLET, instituteur à Eynant (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 23 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIÈRE en boîtes de 74, 16, et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BRSSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épi-

cier, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o (Nicollet), 8, rue Castiglione, Paris. (1875)

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE SAUMUR	A POITIERS	A POITIERS	A ANGERS
6 h. — matin.	10 h. 31 matin.	8 h. 42 matin.	11 h. 12 matin.
8 35 —			
11 15 —	7 35 soir.		
1 17 soir.	4 55 —		
4 55 —			
7 50 —	11 48 —	9 10 soir.	

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE POITIERS	A MONTREUIL	A SAUMUR	A SAUMUR
5 h. 50 matin.	9 h. 13 matin.	9 h. 58 matin.	12 h. 30 matin.
8 35 —	5 17 soir.	8 30 —	11 20 —
12 13 soir.	3 50 —	4 28 —	
6 45 —	10 47 —	11 20 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 43.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 6 FÉVRIER 1882.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	82 70		05	Comptoir d'escompte	1020		2 50	C. gén. Transatlantique	540	10	
3 % amortissable	82 40		10	Crédit de France	850			Canal de Suez	2190	75	
3 % amortissable nouveau	84 50			Crédit Foncier, act. 500 fr.	1540			Société autrichienne	652	50	12 50
4 1/2 %	114		50	Obligations foncières 1877	340		10	OBLIGATIONS.			
5 %	115		20	Obligations communales 1879	443		3	Est	377		
Obligations du Trésor	505			Obligat. foncières 1879 3 %	440			Midi	380		
Obligations du Trésor nouvelles	504			Soc. de Crédit ind. et comm.	730		5	Nord	385		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	335		5	Crédit mobilier	610		10	Orléans	383		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	402 50		1 50	Est	765			Paris-Lyon-Méditerranée	373 75		
— 1865, 4 %	505			Paris-Lyon-Méditerranée	1707 50	20		Ouest	375 50		
— 1869, 3 %	394			Midi	1290	11 25		Paris-Grand-Ceinture	376		
— 1871, 3 %	395		50	Nord	2125	15		Paris-Bourbonnais	374		
— 1875, 4 %	520		5	Orléans	1330		10	Canal de Suez	557		
— 1876, 4 %	519		1	Ouest	830	20					
Banque de France	5630		5	Compagnie parisienne du Gaz	1560						

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.	
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).	
8 — 56 — — omnibus-mixte.	
1 — 25 — — soir, —	
3 — 32 — — express.	
7 — 15 — — omnibus.	
10 — 37 — — (s'arrête à Angers).	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
3 heures 36 minutes du matin, direct-mixte.	
8 — 21 — — omnibus.	
9 — 43 — — express.	
12 — 40 — — soir, omnibus-mixte.	
4 — 44 — — —	
10 — 28 — — express-poste.	

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

APRÈS DÉCÈS.

Le dimanche 12 février, à midi, au Pont-Fouchar, maison Clavé, il sera procédé, par M^e Gautier, à la vente aux enchères publiques des meubles et objets mobiliers dépendant de la succession dudit Alexis Clavé. On paiera comptant, et 10 0/0 applicables aux frais. (93)

Etude de M^e CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

DE

MEUBLES ET OBJETS MOBILIERS

Dépendant de la succession bénéficiaire de M^{lle} Justine Dion,

A Saumur, rue Saint-Lazare, n° 10, Le Jeudi 9 février 1882.

Il sera vendu :

Plusieurs bois de lits en noyer, couettes, matelas, couvertures, couvre-pieds, édredons, traversins, oreillers, linge et vestiaires, bureau en noyer, tables, tables de nuit, table de toilette, chaises, fauteuils, commode, buffet, verres, vaisselle, batterie de cuisine, environ 150 bouteilles de vin blanc, bouteilles vides et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus cinq pour cent applicables aux frais. Le commissaire-priseur, CH. MILLION. (94)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

MAISON

Avec écurie et remise, eau de Loire et gaz.

Rue du Prêche, 6.

S'adresser à M^{me} PERSAG, rue du Collège. (95)

BOUTEILLES CHAMPENOISES

A VENDRE

A 18 fr. le cent, prises à Saint-Hilaire-Saint-Florent. S'adresser rue Beaurepaire, 19, Saumur. (96)

A LOUER

DEUX MAISONS

Sises à Saumur, place et rue du Marché-Noir.

La première, actuellement occupée par M. Prudhommeau, serrurier, fait angle sur la place et la rue du Marché-Noir.

La seconde, occupée par M^{me} Guichard, corsetière.

Les deux maisons peuvent être réunies en une seule, si on le désire.

S'adresser à M. Prudhommeau et à M^{me} Guichard, ou au bureau du journal.

A VENDRE

DEUX COUPLES DE FAISANS ARGENTÉS.

S'adresser au bureau du journal.

J.-A. FRESCO

Chirurgien - Dentiste de Londres,

A l'honneur d'informer sa clientèle qu'il a ouvert à Saumur un cabinet de chirurgie et prothèse dentaire, rue Saint-Jean, n° 16, maison Epagneul, où il se trouvera le vendredi et le samedi de chaque semaine.

Cabinet à Angers, 26, rue Lenepveu. (495)

M^e LECOY, avoué à Saumur, rue Dacier, n° 28, demande un petit clerc, sachant bien écrire.

AVIS

LES MAGASINS DE LA GLANUEUSE

51 et 53, rue Saint-Jean,

SAUMUR,

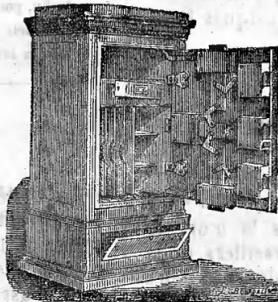
Demandent deux apprentis pour les modes. Conditions avantageuses. (543)

INCONTINENCE D'URINE

DES ENFANTS.

Guérison par le traitement du docteur BEAUFUMÉ, de Châteauroux. Traitement gratuit pour les pauvres

UN JEUNE HOMME, au courant des affaires, demande des représentations de Saumur et autres localités sur cette place. S'adresser au bureau du journal.



Sur demande, envoi franco du Tarif-Album. — En vente chez M. BRARD, quincaillier à Saumur.

SÉCURITÉ CONTRE LE VOL ET L'INCENDIE Coffres-Forts Incombustibles

Système BAUCHE, breveté S. G. D. G.

Diplôme d'honneur, 20 Médailles d'Or et d'Argent aux Expositions

G. et H. BAUCHE, fournisseurs du Ministère des Finances, de la Guerre, de la Marine, des Compagnies de Chemins de fer et des grandes Administrations financières.

Plus de CENT COFFRES-FORTS restés dans des incendies violents ont rendu intacts les papiers précieux, valeurs, livres de commerce, etc., qu'ils contenaient. NOMBREUX CERTIFICATS.

PRIX DE 25 A 2,000 FRANCS

Manufacture à Reims, Rue Boulart, 18 et 20

LE JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ

Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte in-4° avec gravures inédites (formant deux beaux volumes chaque année).

ABONNEMENTS :

PARIS : 1 An, 6 fr. ; 6 Mois, 3 fr. 4 f.
DÉPARTEMENTS : 1 An, 8 fr. ; 6 Mois, 50.
POUR L'UNION POSTALE : 1 An, 8 fr.

PARIS :

10 centimes le numéro.

DÉPARTEMENTS :

14 centimes le numéro.

QUARANTE-SEPT VOLUMES SONT EN VENTE

Le volume broché, Paris, 3 fr.
Départements, 4 fr.

La collection du Journal du Dimanche renferme les meilleurs ouvrages des écrivains contemporains. Nous citerons : Alexandre Dumas père, Frédéric Soulié, Paul Féval, Auguste Maquet, Méry, Emmanuel Gonzales, Lamartine, A. de Bréhat, Adolphe Belot, Paul Saunière, Elie Berthel, Clémence Robert, Octave Féré, Ch. Deslys, G. Aimard, Louis Ulbach, Eugène Scribe, Armand Lapointe, Mary Lafon, F. du Boisgobey, Prosper Vialon, Chateaubriand, Victor Ducange, G. de la Landelle, Henri Augu, Th. Labourieu, Adolphe Favre, Eugène Moret, Turpin, de Sansay, Sophie Gay, Pierre Zaccane, Mario Uchard, Eugène de Mirecourt, etc., etc.

Paraît actuellement :

Le Cadavre de l'Oseraie, Grand roman, par Octave FÉVÉ.

ADMINISTRATION : Paris, place Saint-André-des-Arts, 11.

NOTA. — On s'abonne en envoyant un Mandat de poste.

LA GAZETTE DE PARIS

Dixième Année Journal Financier 52 N° par An
PARAIT TOUS LES DIMANCHES
FRANCS PAR ANNÉE

SOMMAIRE DE CHAQUE NUMÉRO : Situation Politique et Financière. — Renseignements sur toutes les valeurs. — Études approfondies des entreprises financières et industrielles. — Arbitrages avantageux. — Conseils particuliers par correspondance. — Cours de toutes les valeurs cotées ou non cotées. — Assemblées générales. — Appréciations sur les valeurs offertes en souscription publique. — Lois, décrets, jugements, intéressant les porteurs de titres. Chaque abonné reçoit gratuitement :

Le Bulletin Authentique DES TIRAGES FINANCIERS ET DES VALEURS A LOTS

Document inédit, paraissant tous les quinze jours, renfermant TOUS LES TIRAGES, et des INDICATIONS qu'on ne trouve dans aucun autre journal financier.

ON S'ABONNE, moyennant 2 fr. en timbres-postes, 59, rue Taitbout, PARIS CHEZ TOUS LES LIBRAIRES ET DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

INHALATEUR-CIGARE B^{TE} S. G. D. G. DE MAGNES-LAHENS

pour l'aspiration des vapeurs de GOUDRON

Seul mode pratique et rationnel. Seul médaillé à l'Exposition Universelle de Paris 1878. DÉTAIL dans les principales Pharmacies. On y a vu le Goudron MAGNES-LAHENS à l'œuvre à la manière du Camphre.

PRIX DE L'ÉTU REMPLISSANT GOUDRON, CIGARE ET ACCESSOIRES 1,50

GOUDRON MAGNES-LAHENS

POUDRE brevetée s. g. d. g.

Est au Goudron ordinaire ce que le papier Rigollot est à la Montarde. Maniement propre et facile. Fournit, par simple macération dans l'eau ou tout autre liquide, une boisson IRREPROCHABLE à 5 centimes le litre.

PRIX DE LA BOITE POUR 50 LITRES, 2,50. — DEMI-BOITE, 1,50

L'inventeur MAGNES-LAHENS Pharmacie de 1^{re} classe TOULOUSE (H^{te} G^{te}) envoi FRANCO contre mandat-poste de 1,50 soit le Cigare, soit la demi-boîte de Goudron.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.